Conditions Générales d'Inscription

Les présentes conditions générales d'inscription s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription d'un exposant (l'« Exposant ») à la mission Paris Region Allemagne du 22 au 25 février 2027 (ci-après l'« Evènement ») organisé par Choose Paris Region, association loi 1901, (SIRET 802 060 814 00034) sis 2 rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, et représentée par son Directeur général, M. Baptiste ORLANDINI.

Le fait de s'inscrire à l'Evènement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales.

1- Inscription nominative

L'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence de l'Exposant.

2- Modalités de l'inscription

Les inscriptions se font en complétant le formulaire d'inscription en ligne. S'agissant d'un évènement professionnel, toutes les inscriptions sont soumises à la validation de Choose Paris Region.

3- Montant des droits d'inscription et détail des prestations

Les tarifs et le détail des prestations sont indiqués dans le devis transmis par Choose Paris Region et auquel les présentes conditions générales sont annexées.

4- Validation et confirmation de l'inscription

Le devis et les présentes conditions générales dûment signés constituent les seuls supports « contractuels ». Choose Paris Region enverra une confirmation d'inscription par email auprès de chaque Exposant.

5- Conditions et délais de paiement

L'Exposant réglera, à terme à échoir, les sommes dues sur présentation d'une facture envoyée par Choose Paris Region. Dans le cas où la facture doit faire apparaître une référence, l'Exposant transmet cette information à Choose Paris Region **obligatoirement** dès la signature du devis.

Le règlement de la facture se fait par virement aux coordonnées bancaires indiquées sur la facture, dans les 30 jours à compter de la réception de cette dernière.

6- Conditions d'annulation

L'Exposant peut demander par lettre recommandée avec accusé de réception, l'annulation de son inscription.

Si la demande intervient :

- avant le 02/01/2027 : l'annulation se fait sans frais,
- à compter du 02/01/2027 : le montant total de l'inscription est du.

Choose Paris Region se réserve le droit d'annuler l'Evènement, au plus tard deux mois avant la date du début de l'Evènement, si le nombre de participants requis n'est pas atteint. Dans ce cas, l'intégralité des sommes seraient remboursées à l'Exposant qui ne peut prétendre à aucun dommage et intérêt

7- Report de l'Evènement en raison d'une cause de force majeure

Dans l'hypothèse où, en raison d'un évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, l'Evènement ne peut avoir lieu aux dates prévues, Choose Paris Region se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'Evènement. Dans le cas du report, elle en informera les Exposants dans les 72h suivant la survenance de l'évènement de force majeure. L'Evènement pourra être reporté dans les 12 mois suivants la période initialement

prévue. Le devis signé par l'Exposant sera automatiquement transféré aux nouvelles dates de l'Evènement. En cas d'impossibilité de participer à l'Evènement reporté, l'Exposant peut demander l'annulation de son inscription sans frais, s'il en informe Choose Paris Region 2 mois avant l'Evènement reporté.

8- Marque et visuels

Aux fins d'établissement du catalogue de présentation des exposants diffusé le jour de l'Evènement, et transmis aux visiteurs de l'Evènement, l'Exposant transmet à Choose Paris Region un visuel représentant ses produits. Il transmettra également les informations à faire figurer dans la rubrique Copyright du catalogue.

Par ailleurs, l'Exposant autorise Choose Paris Region à utiliser ses marques verbales et figuratives (ci-après la Marque). La Marque sera utilisée de la manière suivante ;

- sur le catalogue de présentation des exposants ;
- sur tout support de communication lié à l'Evènement, diffusé lors de l'Evènement et ou sur les sites Internet de Choose Paris Region et ses réseaux sociaux.

L'Exposant déclare détenir les droits patrimoniaux permettant de concéder à Choose Paris Region à titre non exclusif, personnel et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et de diffusion du visuel et de la Marque transmis pour une durée d'un an à compter de son inscription à l'Evènement.

L'Exposant garantit à Choose Paris Region, et s'engage à justifier à première demande de celle-ci, qu'il est bien titulaire de l'ensemble des droits concédés ou qu'il est expressément autorisé par les titulaires des droits. En tout état de cause, la responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée au titre de l'utilisation définie dans le présent article desdits visuels.

Choose Paris Region s'engage à reproduire la Marque et le visuel en respectant strictement leurs éléments, typographie, couleurs et proportions.

9- Droit à l'image

L'Exposant est informé que des photographes ou vidéastes mandatés par Choose Paris Region ou Atout France, coorganisateur de l'Evènement, seront présents pour prendre des photos de l'Evènement. Les prises de vue seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect de la vie privée des participants. Les photographies ou les vidéos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de Choose Paris Region, afin de promouvoir l'Evènement.

Avec le consentement de l'Exposant et de ses représentants présents lors de l'Evènement, des photos individuelles de l'Exposant pourront être prises par Atout France, dans les conditions définies par Atout France.

Les Exposants qui souhaitent effectuer des prises de vue et/ou de son, des Exposants et/ou des Participants lors de l'Evènement, feront leur affaire personnelle des autorisations nécessaires et garantissent Choose Paris Region de tout recours et/ou réclamations de tout tiers, notamment sur le fondement du droit à l'image.

10- Informations sur les données personnelles

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement de données dont la finalité est de gérer l'inscription de l'Exposant à l'Evènement. Choose Paris Region s'engage à traiter les données de l'utilisateur dans le respect de la règlementation en vigueur et notamment conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016 dit RGPD.

Choose Paris Region via son Directeur général est responsable du traitement des données personnelles.

Avec le consentement de l'Exposant recueilli sur la page d'inscription, les données de facturation pouvant contenir des données personnelles pourront être transmises à Atout France, afin de bénéficier de tarifs préférentiels pour la réalisation de certaines traduction (appel à un interprète, etc.) proposées par Atout France.

Les données concernant les Exposants sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date d'inscription, et sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Les données ne seront jamais transmises à des tiers, à l'exception des sous-traitants de Choose Paris Region (notamment les lieux accueillant l'Evènement afin d'assurer la sécurité des lieux, etc.), et le cas échéant Atout France.

L'Exposant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement. L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès de Choose Paris Region en contactant le DPO à l'adresse suivante : dpo@chooseparisregion.org.

L'Exposant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

Lorsque les données sont collectées directement par Atout France ou transmises à ce dernier aux fins décrites à l'alinéa 3 du présent article, ce dernier est responsable du traitement des données.

11- Sécurité

L'Exposant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur propres à l'Evènement et toute mesure de sécurité prescrite par Choose Paris Region ou toute autorité compétente.

Toute infraction à ces obligations entraînera l'exclusion de l'Exposant sans indemnisation.

12- Assurance

L'Exposant déclare être titulaires d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires du fait de sa responsabilité civile, délictuelle ou contractuelle de son personnel prévoyant la couverture des montants de risque suffisants. Il supporte en ce qui le concerne, toutes les conséquences pécuniaires directes ou indirectes de la responsabilité civile qu'il encourt en vertu du droit commun, en raison de tous dommage corporels et/ou matériels causés aux tiers à l'occasion de l'exécution des présentes.

Choose Paris Region ne répond pas des dommages que les Exposants et leur personnel pourraient subir et/ou occasionner à des tiers. Choose Paris Region n'encourt aucune responsabilité notamment en cas de perte, de vol ou dommage des matériels et objets de toute nature entreposés ou utilisés sur les stands des Exposants.

L'Exposant par le seul fait de sa participation déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs serait en droit d'exercer contre Choose Paris Region ou les autres Exposants.

Les Exposants sont tenus de fournir à Choose Paris Region, avant le 31 février 2027, une attestation d'assurance.

13- Attribution de juridiction

En cas de litige, l'Exposant et Choose Paris Region s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Dans l'hypothèse où l'Exposant et Choose Paris Region ne parviendraient pas à trouver un accord à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente du ressort de la cour d'appel de Paris.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, le

Signature de l'Exposant

Nom de l'établissement :

Prénom, Nom et qualité du signataire :